

## Fiche technique

# PICOBELLO®

**Herbicide contre les dicotylédones dans les prairies et les pâturages, sur terre non cultivée et dans les surfaces de compensation écologique**

**Matières actives:** 240 g/l triclopyr (23,3%)  
60 g/l clopyralide (5,83%)

**Formulation:** émulsion concentrée (EC)

### EMPLOI:

**PICOBELLO** s'emploie dans les prairies et les pâturages, sur les surfaces de compensation écologique ainsi que dans les zones non agricoles contre des adventices difficiles à combattre, en traitement plante par plante avec la pompe à dos.

Dans les talus et les bandes vertes le long des voies de communication, l'emploi est conforme à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, annexe 2.5), seulement pour le traitement plante par plante de végétaux posant des problèmes.

Dans les surfaces de compensation écologique, l'emploi se fait selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Seulement pour le traitement plante par plante.

Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer **PICOBELLO** dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).

### PRAIRIE et PÂTURAGE:

**Dosage:** **0,25-0,3%** (25-30 ml / 10 l)  
Ortie dioïque

Appliquer au printemps ou tard en automne sur des orties de 20-30 cm de haut.

**Dosage:** **0,25-0,5%** (25-50 ml / 10 l)  
Chardons vivaces

Appliquer au printemps ou tard en automne sur des chardons de 15-20 cm de haut, au plus tard jusqu'à la formation des bourgeons.

**Dosage:** **0,5%** (50 ml / 10 l)  
Ronces

De la récolte à l'arrivée de l'hiver

**Dosage:** **0,5-1%** (50-100 ml / 10 l)  
Rumex (lampées)

Appliquer au printemps ou tard en automne, du stade rosette jusqu'avant la montée en graine.

Délai d'attente jusqu'à la prochaine coupe ou pâture: 3 semaines.

### ZONE NON AGRICOLE:

**Talus et bandes vertes le long des voies de communication:** **0,25-0,3%** (25-30 ml / 10 l)

Ortie dioïque

**0,25-0,5%** (25-50 ml / 10 l)  
Chardons vivaces

**0,5%** (50 ml / 10 l)  
Ronces

**Friche:** **0,25-0,5%** (25-50 ml / 10 l)  
Chardon ou cirse des champs

**Friche, dépôt de terre végétale:**  
**0,25-0,3%** (25-30 ml / 10 l)  
Ortie dioïque

**0,5%** (50 ml / 10 l)  
Ronces

**Dépôt de terre végétale:**  
**0,25-0,5%** (25-50 ml / 10 l)  
Chardons vivaces

**0,5-1%** (50-100 ml / 10 l)  
Rumex à feuilles obtuses



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

## SURFACE COMP. ÉCOL. SELON OPD:

### Surfaces herbagères:

**0,25-0,5%** (25-50 ml / 10 l)

Chardon des champs

**0,5%** (50 ml / 10 l)

Ronces

**0,5-1%** (50-100 ml / 10 l)

Rumex (lampées)

En surfaces herbagères, le délai d'attente jusqu'à la prochaine coupe ou pâture est de 3 semaines.

### Terres ouvertes: **0,25-0,5%** (25-50 ml / 10 l)

Chardon des champs

**0,5-1%** (50-100 ml / 10 l)

Rumex (lampées)

**PICOBELLO** montre la meilleure efficacité lorsqu'il est appliqué sur des adventices en phase de croissance active pouvant absorber suffisamment de matières actives. Ne pas appliquer pendant des périodes de sécheresse prolongée. Contre les buissons, les applications en fin d'été et en automne montrent la meilleure efficacité.

Bien mouiller les plantes. Avec la pompe à dos, il faut compter au moins 10 l de bouillie pour 100 m<sup>2</sup>.

**PICOBELLO** est résistant au lessivage 3 heures après l'application.

Des dégâts sur les plantes cultivées et ornementales sont possibles. Respecter une distance latérale suffisante autour de la zone racinaire de ces dernières (cette distance dépend de la nature du sol et de la pente du terrain). Respecter les prescriptions cantonales et fédérales pour la protection des haies.

---

## PROTECTION DE L'UTILISATEUR:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + un masque de protection respiratoire (A2) + des lunettes de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef.

---

## SPECTRE D'EFFICACITÉ:

**PICOBELLO** a un large spectre d'efficacité. Il est efficace contre de nombreuses plantes et buissons

dicotylédones, en plus des mauvaises herbes mentionnées dans l'homologation (cf. « EMPLOI »).

### Bonne à très bonne efficacité:

achillée millefeuille

ajonc d'Europe

ajonc nain

ambrosie élevée

berce, grande

capselle bourse à pasteur

cerisiers

chardons

cornouillers

églantier

égopode podagraire

épilobes

épine noire

framboises

genêts

géraniums

herbe de St-Jean

lamier blanc

liserons

morelle douce-amère

mouron des oiseaux

noisetier

orties

pissenlit

plantains

potentille ansérine

quintefeuille

renouée amphibie

robinier faux-acacia

ronces

rumex

saules

séneçon

sorbier des oiseleurs

sureauux

trèfles

troènes

Espèces ligneuses comme par exemple bouleaux, chênes, aunes, peupliers.

### Efficacité moyenne:

armoise vulgaire

cerfeuil des prés

chérophylls

renoncules

tussilage

vétrate blanc\*

### Efficacité insuffisante:

consoude officinale

fougères

genévriers

menthes

joncs

prêles

\* Pour une meilleure efficacité contre le vétrate blanc, il est recommandé d'utiliser le mélange 1% **Picobello** + 1% **Plüsstar**.

---

## SÉLECTIVITÉ:

D'après les connaissances actuelles, **PICOBELLO** est sélectif envers toutes les graminées. **PICOBELLO** ne préserve pas le trèfle. Lors de l'application, éviter toute dérive sur les cultures voisines, particulièrement sur les feuillus, les buissons et la vigne. Ne pas employer dans les vignes et les vergers.

---

## CULTURE DE REMPLACEMENT:

1 mois après le traitement d'une prairie ou d'un pâturage et suite à un labour, on peut semer des



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

céréales, du maïs ou un mélange de graminées. Après 6 mois, on peut semer des betteraves, des tournesols, du colza ou des légumineuses

## MODE D'ACTION:

Le **triclopyr** (famille des dérivés pyridyloxyacétiques) et le **clopyralide** (famille des dérivés picoliniques) sont deux matières actives systémiques. Elles sont principalement absorbées par les feuilles et rapidement véhiculées dans toute la plante jusque dans les racines. Les matières actives peuvent être absorbées par les racines. Elles peuvent ainsi causer des dégâts chez les plantes cultivées et ornementales sensibles. L'action de l'herbicide n'est visible que 1-2 semaines après le traitement. Sur les plantes ligneuses et sur les racines, cette action dure plusieurs mois. C'est pourquoi il ne faut pas couper avant l'hiver les buissons qui ont été traités à la fin de l'été ou en automne.

**EMBALLAGES:**            **Bouteilles de 1 l**  
                                     **Cartons de 10 x 1 l**

## DANGER-RISQUE-SÉCURITÉ:

### Indications de danger:

GHS02 Extrêmement inflammable  
GHS07 Attention dangereux  
GHS08 Dangereux pour la santé  
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

**Mention d'avertissement:** Danger

### Mentions de danger:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Mentions de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.  
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).

## Coformulants à déclarer:

Hydrocarbures, C10, aromatiques  
Solvants naphta (pétrole), aromatiques légers (pétrole)

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée d'Omya (Schweiz) AG



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch